

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-43 :

Acquisition d'équipements scientifiques pour l'Institut Lafayette.

Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau du 31 janvier 2011 approuvant le Protocole d'Accord du 30 novembre 2010 portant sur la création de l'Institut Lafayette,
VU la délibération du Bureau du 12 mars 2012 relative à la création de l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette et à l'adhésion de Metz Métropole,
VU la délibération du Bureau du 29 octobre 2012 relative à l'attribution d'une subvention et signature d'une convention de financement pour le financement des équipements scientifiques pour l'Institut Lafayette,
VU le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT le financement des équipements scientifiques de l'Institut Lafayette,
CONSIDERANT la mise en fonctionnement imminente des activités de l'Institut Lafayette,
CONSIDERANT le coût de l'acquisition complémentaires et de l'installation d'équipements scientifiques de l'Institut Lafayette évaluée à 2,25 M€,
CONSIDERANT l'opportunité de l'utilisation d'une disponibilité budgétaire de Metz Métropole sur son budget 2014 afin de jouer "l'effet de levier" pour le déblocage de l'enveloppe globale cofinancée par l'Etat, la Région Lorraine, le Conseil Général de la Moselle et l'Institut Lafayette,
CONSIDERANT la nécessité d'engager la commande des équipements pour l'opérationnalité du bâtiment,

DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement de 100 000 € à l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette pour l'acquisition complémentaire et l'installation d'équipements scientifiques,

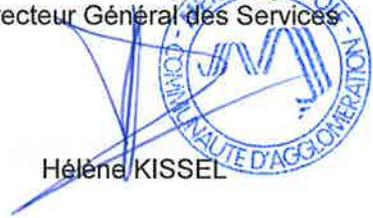
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant,

AFFECTE l'autorisation de programme CTES 004-14- Subventions Enseignement Supérieur - ouverte au Budget Primitif 2014 pour un montant de 271 000 € de la façon suivante :

AP « ESRI »	271 000 €
Montant déjà affecté	139 000 €
Affectation « Subvention Investissement 2014 Equipements Lafayette »	100 000 €
Affectation demandée totale	239 000 €
Montant disponible pour affectation future	32 000 €

Pour extrait conforme
Metz, le 2 décembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Acte à classer**ENS-LAFAYET43**

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-12-03T11-18-26.01 (MI89678298)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20141201-ENS-LAFAYET43-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Acquisition d'équipements scientifiques pour l'Institut Lafayette

Date de décision : 01/12/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : [erdp43.PDF](#)

Préparé

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 03/12/14 à 11:34